Centrales Villageoises Gervanne-Raye

Inscription à l'opération d'Auto Consommation Collective

Profitez de l'énergie verte produite localement par des acteurs engagés

Entité ○ Société ○ Collectivité ○ Association

Dénomination

Adresse

Immatriculation *(SIREN / SIRET / RNA)*

Représenté par

○ M ○ Mme Nom Prénom

Né le A

Adresse postale

Code postal Commune

Téléphone mobile Adresse e-mail

Compteur Linky concerné

☐ J'ai un compteur Linky *(obligatoire)*

Numéro du compteur *Voir votre facture (numéro PRM ou PDL)*

Puissance souscrite *kVA*

Consommation annuelle *kWh (indicatif)*

J'adhère à l'opération d'ACC et j'autorise

Par la signature de ce document, le participant atteste expressément vouloir participer à l'opération d'auto-consommation collective
(ACC).

Les parties prenantes:
- Les centrales Villageoises Gervanne Raye - CVGR (SIREN 790 024 905) immatriculé au tribunal de commerce de Romans sur Isère, dont le siège est situé au Procureur, 26400 Gigors et Lozeron. gervanneraye@centralesvillageoises.fr
- Enedis SA (SIREN 444 608 442) immatriculé à Nanterre, dont le siège est situé Tour Enedis, 34 place des Corolles, 92070 Paris La Défense
- Enogrid (SIREN 844 609 115), 1 avenue du champ de Mars 45100 Orléans. data@enogrid.com

La CVGR agit en tant que personne morale organisatrice (PMO). Enedis agit en tant que Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRD). Enogrid agit en tant que tiers collecteur. La PMO et Enedis ont signé une convention d'ACC sous le numéro ACC00000221. La PMO a donné mandat au tiers collecteur pour collecter, gérer et agréger les données.

Le participant atteste donner l'autorisation à Enedis de:
1. Collecter les courbes de charge du PRM du participant à compter de la date de pose d'un compteur communicant ou de la date de signature de la présente autorisation
2. Transmettre les données calculées du PRM du participant à la PMO et au tier collecteur. Cette transmission a pour but d'organiser l'opération d'ACC.

Le participant accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par le tiers collecteur, la PMO et Enedis à des fins de traçabilité et de gestion. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motif légitime sur l'ensemble des données le concernant. Il peut l'exercer sur simple demande auprès de la PMO ou d'Enedis. Le présent accord ne peut pas être cédé. Il est consenti pour une durée indéterminée à compter de la date de signature. Il peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties par courrier aux adresses ci-dessus.

Date

Fait à

Le

Signature avec mention "bon pour accord"

Imprimer et signer